NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/5761/Add.1
12 novembre 1964

ORIGINAL : FRANCAIS

Dix-neuvième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA DIX-NEUVIEME SESSION

RETABLISSEMENT DES DROITS LEGITIMES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre, en date du 12 novembre 1964, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents de l'Algérie, du Congo (Brazzaville), de la Guinée et du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nos gouvernements respectifs ayant décidé de s'associer à la demande du Gouvernement royal du Cambodge faite par lettre, en date du 20 octobre 1964, et distribuée dans le document A/5761 du 20 octobre 1964, concernant l'inscription à l'ordre du jour de la dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies de la question intitulée "Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies", nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir considérer nos pays comme coauteurs de la requête susmentionnée.

Comme l'a déjà annoncé le représentant permanent du Cambodge, un mémoire explicatif vous sera adressé ultérieurement.

(Signé) Tewfik BOUATTOURA (Algérie)

Théodore M. GUINDO-YAYOS (Congo - Brazzaville)

Marof ACHKAR (Guinée)

Sori COULIBALY (Mali)

64-24362